

& GARANCE

nous RAPPORT ESG ET CLIMAT
RAPPORT GLOBAL COMPACT



02



GARANCE
Garants de votre
indépendance

Rapport ESG et Climat



Sommaire

INTÉGRATION DE CRITÈRES ESG ET CLIMAT DANS LES POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES ET D'INVESTISSEMENT 4

Stratégie ESG de GARANCE 4

GARANCE signataire des PRI 5

Stratégie climatique 5

ESG et politiques de gestion des risques
et d'investissement 7

Stratégie d'engagement vis-à-vis
des émetteurs 13

Engagement vis-à-vis des sociétés
de gestion 14

Communication aux clients
et bénéficiaires 15

COHÉRENCE DES INVESTISSEMENTS AVEC LES OBJECTIFS CLIMAT 16

Immobilier 17

Infrastructure 19

Émetteurs États 20

Émetteurs privés 26

EXPOSITION AUX RISQUES CLIMAT ET ESG 31

CONCLUSION 38

Introduction

La mission de GARANCE est d'être un acteur économique et social engagé auprès des chefs d'entreprise, de leur famille et des salariés en accompagnant ces différents publics dans leur démarche de préparation à la retraite, au moyen de produits et services sur mesure.

GARANCE est un acteur mutualiste⁽¹⁾ leader sur le marché de l'épargne retraite des professionnels indépendants. Les engagements de GARANCE sont ainsi principalement composés de produits de retraite. En conséquence, les placements privilégient des investissements de long terme, voire de très long terme, les engagements s'étalant sur des durées à l'horizon d'une vie humaine. Cela fait de GARANCE un des investisseurs avec l'horizon d'investissement le plus lointain de France. Ainsi l'analyse des risques à long terme prend tout son sens.

La valeur de marché des placements de GARANCE s'élève à 4,194 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Leur gestion est entièrement déléguée. Il se compose essentiellement d'obligations, d'actions, d'immobilier et infrastructure et de monétaire.

Ce rapport témoigne de l'attention particulière que GARANCE accorde à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'enjeu de transition énergétique. Le contenu de ce rapport s'inscrit dans les obligations d'information prévues par l'article 173 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ●

Témoignage de l'attention particulière de GARANCE à la prise en compte des critères ESG et à l'enjeu de transition énergétique, ce rapport s'inscrit dans les obligations d'information prévues par l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

(1) Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité.

Intégration de critères ESG et climat dans les politiques de gestion des risques et d'investissement



Stratégie ESG de GARANCE

La stratégie de GARANCE s'ancre dans la démarche RSE de la mutuelle, pilotée au travers du comité RSE de GARANCE. Cette démarche est structurée par le label RSE « LUCIE » que GARANCE a obtenue en 2017 et qui propose un référentiel aligné sur ISO26000. Cette démarche implique d'avoir une attitude responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

En ce qui concerne l'investissement responsable, GARANCE a pris deux engagements :

- 01 S'engager pour limiter le réchauffement climatique.
- 02 Améliorer la prise en compte des enjeux ESG et climat pour la gestion des placements et les mesures et scénarios de risques au travers :
 - d'une surveillance des efforts effectués par les pays et les entreprises pour diminuer leur intensité carbone ;
 - d'investissements de transition énergétique (bâtiment, infrastructure) ;
 - de mesures des expositions ESG des investissements et leur prise en compte dans les processus d'investissements, de construction de portefeuille et de vote ;
 - de la réalisation de scénarios pour évaluer leurs impacts.

GARANCE signataire des PRI

Pour acter son engagement, GARANCE a adhéré en 2018 aux PRI (Principles for Responsible Investment).

Pour GARANCE, il s'agit d'une démarche incontournable pour s'engager, crédibiliser et accélérer sa stratégie ESG-Climat et la décliner dans ses pratiques de finance durable (ISR).

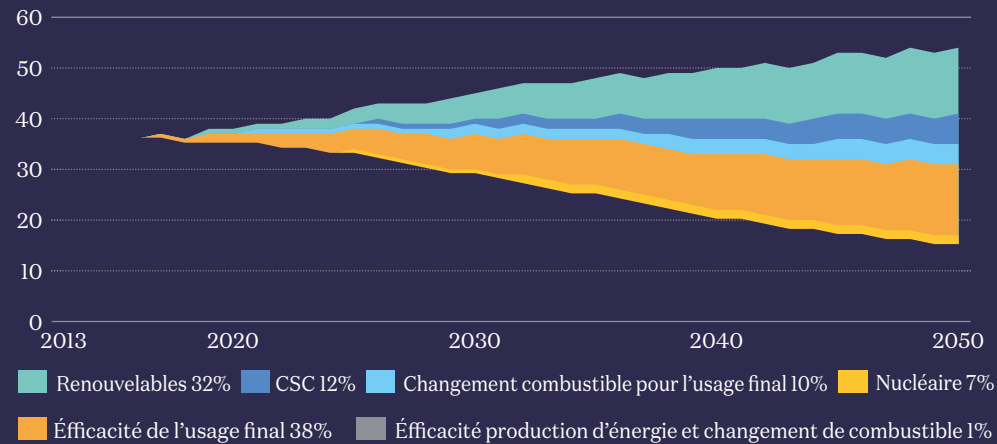
Les PRI donnent un accès aux pratiques d'investisseurs responsables signataires les plus abouties et permettent de s'en inspirer pour améliorer ses propres pratiques. Les PRI permettent également d'être entendu au travers des coalitions d'investisseurs pour influencer sur les pratiques des entreprises. C'est l'opportunité de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en cohérence avec la stratégie RSE globale de GARANCE.

Stratégie climatique

L'urgence climatique a guidé les réflexions au sein de GARANCE pour définir la stratégie climatique. Cela part des constats suivants :

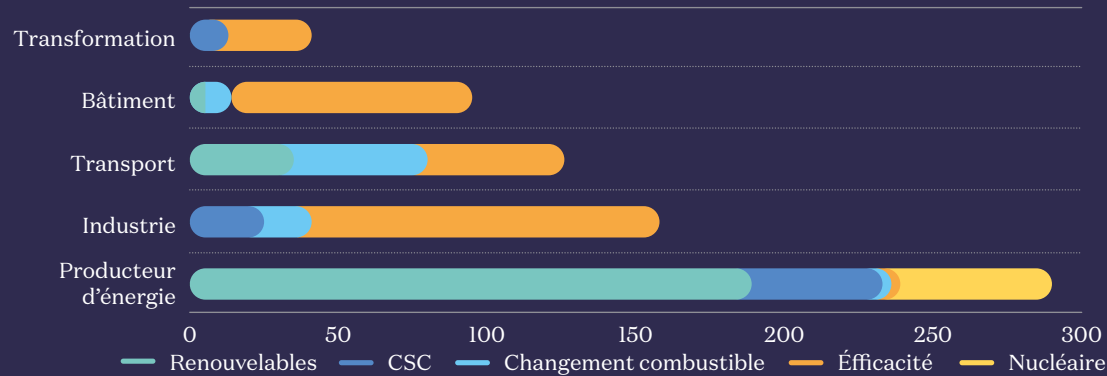
- 01 Pour limiter le réchauffement, les émissions de GES doivent baisser drastiquement et les intensités carbone des pays ou des entreprises encore plus pour compenser la croissance économique.
- 02 Deux moyens apparaissent nécessaires pour y parvenir :
 - Allouer les émissions de GES et piloter leur diminution, en tenant compte des problématiques propres à chaque secteur et en considérant le rôle moteur des Etats dans ce processus ;
 - Taxer le carbone plutôt que de créer des marchés sur les droits à polluer.
- 03 Les engagements que les pays ont pris jusqu'à présent sont insuffisants donc les investisseurs doivent s'engager.

Diminution d'émission de CO₂ à effectuer pour passer de 6DS à 2DS par nature (DS = Degrés scénario)



Source : Agence Internationale de l'Energie

Réduction cumulée 2013-2050 pour passer de 6DS à 2DS par secteur et nature (DS = Degrés scénario)



Source : Agence Internationale de l'Energie

Pour sa stratégie climatique, GARANCE distingue ainsi deux axes :

- 01 D'une part son engagement qui se traduit par le souhait de contribuer à limiter le réchauffement climatique, notamment en soutenant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- 02 D'autre part par une approche par les risques, c'est-à-dire la mesure des expositions aux facteurs ESG et de l'impact de scénarios liés aux émissions de gaz à effet de serre.

ESG et politiques de gestion des risques et d'investissement

GARANCE est soumise à la réglementation Solvabilité 2. Cela implique le déploiement d'un système de gestion des risques efficace qui comprend :

- 01 Le niveau de risque que peut et souhaite effectivement prendre le Conseil d'Administration, qui se traduit par une déclaration d'appétence au risque et des limites de tolérance ;
- 02 La politique de gestion des risques et ses sous-politiques par domaine de risque, dont la politique d'investissement ;
- 03 Les procédures et processus d'information concernant les risques pour les déceler, mesurer, contrôler, gérer, déclarer ;
- 04 La prise en compte des risques dans les décisions ;
- 05 Le rapport ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité).



De l'identification à la gestion des risques ESG : une préoccupation incluse dans la politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques s'articule avec la déclaration d'appétence et de tolérance au risque du Conseil d'Administration (révisée annuellement). Depuis 2016, cette dernière définit ainsi une limite de tolérance liée au risque ESG.

Limite de tolérance pour les risques ESG

(validée à nouveau en séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2018)

Les expositions aux risques ESG doivent être pris en compte dans les limites, en particulier pour les pays émergents, les émetteurs privés carbo-intensifs, l'immobilier et les infrastructures. La cohérence des trajectoires des intensités carbone des investissements sur les émetteurs États et privés doit être surveillée au regard de l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Au cœur du système de gestion des risques, la fonction de gestion des risques a notamment pour mission d'identifier et d'évaluer les risques, de rendre compte des risques de manière détaillée, d'assurer le suivi du profil de risque de GARANCE dans son ensemble et de s'assurer du respect des limites de tolérance aux risques. Les risques climatiques sont des risques sur des horizons long-terme qui peuvent avoir des conséquences matérielles et s'inscrivent donc parfaitement dans ce cadre. Les scénarios de l'ORSA prennent déjà en compte un référentiel large incluant les risques environnementaux. À ce titre, pour l'ORSA 2018, nous avons examiné un scénario de hausse de 50 euros du prix de la tonne carbone à horizon 5 ans. Ce scénario a été appliqué aux actions. GARANCE a mis en place une analyse des risques climatiques et de manière plus générale ESG. Les synthèses de risques ESG sont conçues de manière à faire ressortir les zones à risques et pouvoir investiguer facilement les émetteurs et les valeurs qui y contribuent le plus.

Prise en compte des indicateurs par la politique d'investissement

La politique d'investissement de GARANCE affirme depuis 2016 la prise en compte des considérations ESG et en particulier climatiques dans les contraintes d'investissement.

Politique d'investissement

(validée à nouveau en séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2018)

Au-delà de l'impact matériel et de l'incertitude des risques climatiques, GARANCE engage sa responsabilité sociétale et souhaite participer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La volonté de GARANCE est que l'intensité carbone des placements reste en ligne avec l'objectif climatique de limiter la hausse de la température à 2°C en 2050. Pour ce suivi, GARANCE privilégie des mesures d'intensité qui reflètent la performance opérationnelle et qui diffèrent par classes d'actifs.

Pour les dettes d'émetteurs émises ou explicitement garanties par des émetteurs souverains, le pilotage est à trois niveaux :

- 01 Au niveau des émissions de GES par unité de PIB où le niveau et la trajectoire sont suivis pour les pays développés et émergents par rapport à des univers de comparaison ;
- 02 Par une contrainte globale sur les pays émergents car ces derniers sont susceptibles de changer l'orientation du portefeuille ;
- 03 Par une liste de pays approuvés pour les pays émergents sur la base d'une analyse macroéconomique et ESG (Environnement, sociale, gouvernance).

Pour les dettes et actions émises par des émetteurs privés, le pilotage est à trois niveaux :

- 01 Au niveau des émissions de GES par unité de chiffre d'affaires où le niveau et la trajectoire du portefeuille sont suivis pour les dettes et les actions par rapport à des univers de comparaison ;
- 02 Au niveau du top 10 des contributions carbone du portefeuille ;
- 03 Avec une limite très faible pour les entreprises minières dont les revenus sont issus à plus de 50% du charbon et les producteurs d'énergie générant plus de 50% de leur énergie via des centrales au charbon, l'exclusion pure et simple étant difficile du fait de l'utilisation d'ETF pays pour l'allocation tactique.

Pour l'immobilier, où les immeubles en transparence devraient :

- 01 Être certifiés / labélisés pour leur qualité énergétique pour plus de 50% des montants investis ;
- 02 Poursuivre une finalité ESG pour plus de 50% des montants investis (essentiellement sociétal et développement durable).

Pour les infrastructures où les investissements en transparence devraient :

- 01 Être dédiés aux énergies renouvelables pour 50% des montants investis.

Au-delà des contraintes qui permettent d'encadrer la prise de risque, les choix en faveur de critères ESG et tout particulièrement climatiques permettent de mieux piloter les risques, voire la performance des actifs.

Pour la dette souveraine, en particulier pour les pays émergents, les critères ESG permettent une meilleure gestion des risques (ex : gouvernance au Brésil).

Pour les émetteurs privés, d'une part les flux de capitaux déplacés par la prise en compte des critères ESG devraient s'accroître et d'autre part la valorisation du prix du carbone dans les cashflows va faire évoluer l'appréciation des sociétés par les analystes. Pour l'immobilier et les infrastructures, la demande en immobilier devient focalisée sur les immeubles « propres » et le besoin d'investissement est considérable pour la transition énergétique.

Politique d'investissement – 7 engagements pour les années qui viennent

(nouveaux engagements adoptés en séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2018)

Au-delà de sa responsabilité sociétale et de sa participation à l'effort de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), GARANCE souhaite traduire ses convictions dans 7 engagements forts du point de vue ISR :

- 01 GARANCE, signataire des PRI, s'engage à compter de 2019 à réaliser ses investissements uniquement dans des sociétés de gestion également signataires des PRI ;
- 02 GARANCE s'engage à investir 120M€ d'ici 2020 dans des immeubles soit certifiés / labélisés pour leur qualité énergétique, soit répondant à des critères Sociétaux, et à maintenir ses investissements à plus de 3% dans ces actifs au-delà ;
- 03 GARANCE s'engage à investir 120M€ d'ici 2021 dans des fonds d'énergies renouvelables, et à maintenir ses investissements à plus de 3% dans ces actifs au-delà ;
- 04 GARANCE s'engage à investir 50M€ en 2019 dans un fonds Bas Carbone labellisé ISR (décarbonisation du portefeuille d'actif de plus de 50%) ou dans un fond ISR répondant à des objectifs en lien avec sa responsabilité sociétale ;
- 05 GARANCE s'engage à investir d'ici 2020, 40% de sa poche actions dans une gestion intégrant des critères ESG ;
- 06 GARANCE s'engage à investir 10M€ d'ici 2022 dans la protection des ressources naturelles (terres, océans...);
- 07 GARANCE s'engage à continuer de limiter ses investissements dans le charbon : les entreprises minières dont les revenus sont issus à plus de 50% du charbon et les producteurs d'énergie générant plus de 50% de leur énergie via des centrales au charbon sont interdits hors ETF. Les données faisant foi peuvent être celles de la Global Coal Exit List.

Limites et difficultés de l'approche

Notre conviction est que l'intégration des critères ESG doit être cohérente avec la souplesse nécessaire :

- 01 aux prises de positions tactiques proches d'indices (ETF, futures sur indice actions) ;
- 02 aux impératifs d'investir dans des marchés liquides de dettes d'État à très long terme (30 à 50 ans voire plus pour faire face aux engagements) ;
- 03 à la diversification du portefeuille, notamment en actifs des pays émergents ;
- 04 à la déformation potentielle du portefeuille due aux facteurs de risques financiers qui peuvent amener une distorsion majeure des poids du portefeuille.

Ces impératifs sont structurants et amènent à réfléchir par bloc ou en contribution à la tendance (best in trend) et pas seulement en best in class.

La notion d'actifs qui risquent d'être délaissés dans le processus de transition énergétique ou bien de l'impact matériel sur les cashflows que peuvent avoir le prix du carbone ou une taxe carbone aux frontières sont des éléments matériels à inclure dans les scénarios.

Le pilotage de la trajectoire est un des points les plus compliqués à transcrire auprès du gérant d'actifs car cela nécessite qu'il partage les mêmes outils que ceux de GARANCE. En revanche, GARANCE peut tenir compte de cet objectif dans la préparation de l'allocation stratégique. Au niveau de la gestion d'actifs, il est plus simple de définir des limites sur une information largement accessible et intégrée au système d'information en ciblant précisément des groupes d'émetteurs voire des émetteurs directement. Les interactions entre les objectifs climatiques et la déformation du portefeuille liée aux facteurs financiers devront faire l'objet de simulation, pour maîtriser l'impact d'éventuelles contraintes.

C'est pourquoi GARANCE préfère dans un premier temps piloter à vue la trajectoire en affinant les jeux de contraintes au fur et à mesure. Elle s'est dotée des outils pour pouvoir le faire.



Stratégie d'engagement vis-à-vis des émetteurs

Les investissements de GARANCE en société s'effectuent essentiellement via des fonds. Les votes de GARANCE ne concernent que quelques fonds constitués sous la forme de société. C'est essentiellement le cas pour les fonds immobilier et infrastructure. De ce fait, GARANCE n'a pas formalisé de politique d'engagement ou de vote. Il n'y a donc pas de bilan disponible en la matière. Cependant, GARANCE exige dorénavant que les sociétés de gestion soient signataires des PRI, c'est-à-dire qu'elles soient notamment dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques d'engagement.

Pour assurer son rôle d'investisseur de long terme et défendre l'intérêt de ses clients, GARANCE a signé des conventions avec ces sociétés pour s'assurer de la constance de la stratégie, des modalités de gouvernance et recevoir les informations nécessaires au reporting et à l'analyse de risques. GARANCE exerce ses droits de vote aux assemblées générales de ces fonds, dont plusieurs poursuivent des stratégies liées aux enjeux climatiques (infrastructure, immobilier vert). Il n'y a pas eu de résolution concernant les enjeux climatiques en 2018.

Indép'am, filiale de la mutuelle, gère la totalité de ses avoirs. Indép'am ne pratique pas d'autre forme d'engagement que le vote aux assemblées générales. Indép'am publie sa politique de vote et en effectue un bilan, les résolutions étant répertoriées. Il n'y a à ce stade pas de stratégie d'engagement vis-à-vis de la société de gestion concernant la politique de vote de cette dernière.

Engagement vis-à-vis des sociétés de gestion

Il est précisé dans le mandat de gestion que celui-ci s'exerce dans le cadre de la politique de placement et de l'allocation stratégique définie annuellement par GARANCE. Ainsi les modifications décidées de la politique d'investissement ou les changements de contraintes de l'allocation stratégique se répercutent entièrement dans le mandat de gestion.

Cependant pour les fonds ouverts dans lesquels GARANCE est investie, la stratégie de gestion et les contraintes mentionnées dans le prospectus s'imposent à GARANCE, par principe d'égalité des porteurs, ainsi que la politique de droit de vote du gérant. Cela est également le cas lorsque des ETF sont utilisés en ajustement tactique.

En ce qui concerne les fonds dédiés, GARANCE a la possibilité de traduire ses orientations en matière ESG dans les cahiers des charges des fonds et les conventions de gestion signées avec les tiers.



Communication aux clients et bénéficiaires

Site internet GARANCE

GARANCE publie chaque année un rapport annuel. De nombreux thèmes du développement durable sont abordés dans le rapport d'activité : la gouvernance, l'adhésion de GARANCE au global compact et à la charte de la diversité, la communauté des artisans au travers des partenariats et prix spécialisés.

Une communication particulière sur la politique ISR et les engagements RSE est effectuée sur le site internet (<https://www.garance-mutuelle.fr>)

Ce rapport permet d'exposer la démarche, les risques et opportunités pour les placements liés aux enjeux climatiques ainsi que l'engagement sociétal de GARANCE. Il est intégré au rapport annuel et mis à disposition sur le site internet.

Information des clients et bénéficiaires au travers de différents formats

La lettre d'information annuelle « Repère » qui suit l'assemblée générale de GARANCE retrace les grandes orientations de la mutuelle. Elle permet de partager la stratégie de GARANCE notamment en matière d'engagement ESG, auprès de ses adhérents.

Le webzine « Le Mag » disponible sur le site apporte de l'information thématique en lien avec le métier de la mutuelle et répond également aux préoccupations des clients. Cela permet de mettre en valeur l'approche de GARANCE en matière ESG et est l'occasion de faire un renvoi vers le rapport ESG Climat pour ceux qui souhaitent en savoir plus.

Cohérence des investissements avec les objectifs climat



Les placements de GARANCE mis en transparence se composent essentiellement d'expositions sur les émetteurs États (dettes), sur les émetteurs privés (dettes et actions) et d'immobilier.

Le taux de couverture du portefeuille pour l'analyse carbone est de 90,4%, avec une partie des données manquantes qui ont été estimées pour les actions et l'immobilier. La consolidation du portefeuille est effectuée à partir de la notion d'émission financée, c'est-à-dire que nous considérons que les financements octroyés à chaque émetteur génèrent des émissions de GES⁽²⁾ en proportion de ce que représentent ces financements sur le total de financement de l'émetteur. Elle correspond au scope 2.

Émissions de GES du portefeuille

Segment	% portefeuille	% couvert	GES en tCO ₂ e	Intensité Ptf (*)
Émetteur souverains	47,8	47,8	94 859	419
Émetteurs privés	40,7	39,6	297 126	201
Immobilier	3,5	3,0	793	21
Infrastructure	1,5			
TOTAL	93,5	90,4	392 778	

(*) Intensités souverains en tCO₂/Mln€ de PIB, privé en tCO₂/Mln€ de CA, immobilier en kgCO₂e/m²/an
Sources : GARANCE, Beyond Ratings

Cependant cette mesure a des biais : elle est sensible aux mouvements de marché, au choix d'allocation et à l'accroissement de l'endettement des émetteurs qui fait baisser l'exposition carbone. C'est pourquoi, au sein de chaque classe, la comparabilité des valeurs est privilégiée avec des mesures spécifiques à chaque classe d'actif qui représentent la performance opérationnelle.

- 01 En GES/m² en kgCO₂e/m² pour l'immobilier
- 02 En GES/PIB en tCO₂e/Mln€ de PIB pour les souverains
- 03 En GES/Chiffre d'affaires en tCO₂e/Mln€ de chiffre d'affaires pour les émetteurs privés

(2) GES : gaz à effet de serre

Immobilier

GARANCE distingue les bureaux occupés par ses propres services d'une part et d'autre part les immeubles de placement détenus essentiellement au travers de fonds immobiliers.

GARANCE renforce la poche immobilière depuis 2013, en privilégiant les fonds immobiliers. La stratégie d'investissement est de se concentrer majoritairement sur l'immobilier durable et l'immobilier à impact sociétal positif.

Suivi des objectifs de la politique d'investissement

Le suivi des objectifs s'effectue à partir des labélisations énergétiques des immeubles et de leurs finalités ESG. Elles respectent le seuil minimum de 50%.

La nature long terme et non-liquide de ces investissements a amené GARANCE à mettre en place des conventions avec les gérants pour encadrer les éventuelles dérives de gouvernance, s'assurer l'accès à une information suffisante pour analyser les cashflows des investissements et s'assurer des informations nécessaires à son reporting réglementaire et interne. Cela permet d'avoir un suivi en transparence des investissements.

En particulier, les données relatives à l'intensité carbone sont collectées et complétées par les superficies, les valorisations, les taux d'occupation ainsi qu'un indicateur pour savoir si l'immeuble est en exploitation ou en cours de livraison.

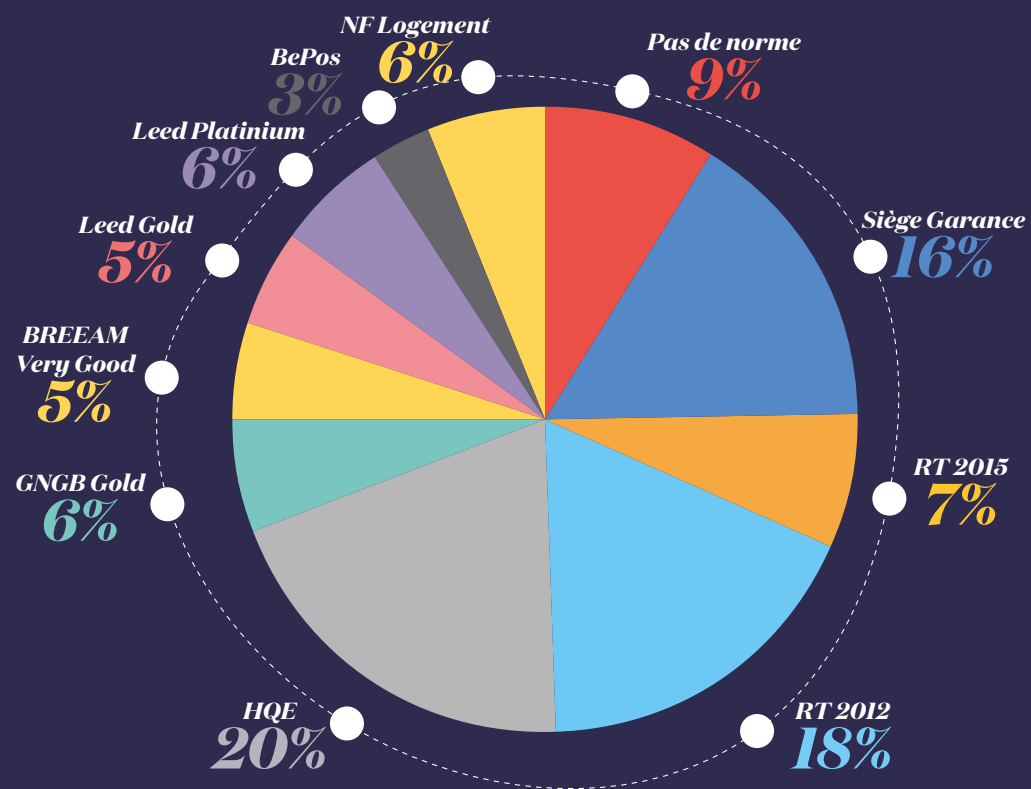
Le programme d'investissement en immobilier est en cours. Ainsi 8% des immeubles ne sont pas encore livrés. Au fur et à mesure que le programme est complété, les émissions de GES progressent ainsi mécaniquement.

Certaines données doivent être converties en tCO₂ à partir des certifications ou bien en fonction de multiples pour passer de la consommation d'énergie primaire aux émissions de GES en tCO₂e. Le restant est estimé à partir des charges d'énergie connues de chaque immeuble. Ainsi le taux de couverture passe à 100% des immeubles livrés. Pour ses immeubles en propre, GARANCE utilise les données du bilan carbone réalisé en décembre 2015.

L'intensité carbone de chaque immeuble est multipliée par sa superficie et consolidée au prorata de l'actif net détenus par GARANCE. Cette approche d'émissions financées permet d'affecter une émission de tCO₂e à la poche immobilière.

Indicateurs immobilier	
Intensité carbone (kgCO ₂ e/m ² /an)	21,6
Emissions absolue (tCO ₂ e)	793
% avec enjeu ESG	82%
durable	53%
sociétal	29%
% avec certification	75%
BEPos, HQE, BREEAM, LEED	44%
RT2012	18%
RT2005, NF Logement	13%

Répartition par certification



Sources : GARANCE, société de gestion des OPCV

Nous sommes persuadés que les immeubles labélisés sont un vecteur de performance car d'une part la maîtrise du coût de l'énergie est un facteur de pilotage déterminant pour l'exploitant de l'immeuble et d'autre part, la demande pour ce type d'immeuble se renforce car les entreprises ont de plus en plus des démarches actives en termes de RSE.

Infrastructure

GARANCE a commencé un programme d'investissement en fonds infrastructure en 2016, tout d'abord tourné vers le financement de la transition énergétique et qui a été élargi en 2017 pour tenir également compte de la préservation des ressources naturelles. Les investissements de ces fonds portent sur des actions et des dettes de toutes catégories émises par des sociétés de projet.

Les investissements portent sur 60 M€ dont 40 M€ sont directement dédié à la transition énergétique au travers d'un fond qui bénéficie du label TEEC (Transition Énergétique et Écologique pour le Climat) et dont l'objet est d'investir dans des projets prêts à construire ou en exploitation, générant de l'énergie à partir de ressources renouvelables en Europe.

Les investissements de transition énergétique portent essentiellement sur la production d'électricité photovoltaïque ou par éolienne. Ces investissements sont ainsi parfaitement alignés avec les objectifs de contenir le réchauffement climatique.

Suivi des objectifs de la politique d'investissement

Le suivi s'effectue en s'assurant que la proportion d'investissement dédié à l'énergie propre reste supérieure ou égale à 50%.



Émetteurs États

Pour mettre en perspective les différentes mesures, les placements en dette souveraine ou supranationale sont répartis entre pays développés et pays émergents. En effet, les actifs émergents sont un investissement de diversification, et se différencient nettement des pays développés tant par leur niveau de risque que leur potentiel de rentabilité. On constate aussi des différences significatives entre pays développés et émergents du point de vue de leur exposition carbone.

La distinction pays développés / émergents est préférée à la notion OCDE / non-OCDE car il semble important de reclasser des pays comme le Mexique ou la Turquie au sein d'un univers émergents, notamment du fait de leur critère ESG.

Ainsi, chaque composante est comparée à un indice représentatif:

- 01** Pour les pays développés : la partie État des portefeuilles consolidés des organismes d'assurance pour la zone Euro que calcule l'EIOPA⁽³⁾ ;
- 02** Pour les pays émergents : un indice de dette émergente souveraine en devise locale.

Expositions carbone souveraines

Pour consolider les émissions du portefeuille, il est nécessaire d'utiliser une intensité carbone en millions d'euro de dette qui est ensuite appliquée aux montants d'investissement. Pour la dette publique par souci de cohérence et afin d'éviter au maximum le double comptage des émissions, nous utilisons une intensité carbone sur la base des émissions liées à la consommation du secteur public (GES de la production des biens et services consommés), rapportées à la dette publique brute.

Cependant, pour comparer les éléments du portefeuille, l'intensité carbone qui rapporte les émissions de GES au PIB est privilégiée car elle prend en compte les émissions sur une base large, est peu biaisée et reflète le périmètre sur lequel l'ensemble des politiques publiques s'appliquent.

Indicateurs	Unité	Porte-feuille (Ptf)	Ptf - pays développés (DM)	Ptf - pays émergents (EM)	Ptf vs. Bench DM	développés vs. bench DM	émergents vs. Bench EM
Empreinte carbone							
GES/PIB - niveau national	tCO ₂ e/m EUR	419,4	390,3	976,1	-2%	-9%	-21%
GES/dette publique brute - conso. secteur public	tCO ₂ e/m EUR	44,2	39,8	122,7	-9%	-18%	-53%
GES/PIB - niveau national - var. 2008-2018	%	-21%	-23%	20%	1%	-1%	8%
GES de la dette publique financée - conso. secteur public	tCO ₂ e	94 859,0	80 673,4	10 461,2	na	na	na

Source : Beyond Ratings

Pour le portefeuille l'intensité carbone de la poche pays émergent est bien supérieure à celle des pays développés (976 vs 390).

Le portefeuille est bien positionné car dans les deux cas les intensités carbone du portefeuille sont inférieures aux univers de comparaison représentant les pays développés et les pays émergents. En termes d'évolution sur la période récente, les pays émergents du portefeuille montrent une évolution moins bien orientée que les pays de l'indice de comparaison et légèrement meilleure pour les pays développés.

Risques de transition

Les risques liés à la transition énergétique sont abordés d'une part en s'intéressant à la part verte dans la consommation et la production électrique et d'autre part en analysant la nature des réserves énergétiques et leur capacité à les exploiter dans un cadre de restriction des budgets carbone.

Indicateurs	Unité	Porte-feuille (Ptf)	Ptf - pays développés (DM)	Ptf - pays émergents (EM)	Ptf vs. Bench DM	développés vs. bench DM	émergents vs. Bench EM
GES/PIB des réserves énergétiques fossiles	tCO ₂ /m EUR	1 848,1	817,1	13 910,9	-53%	-79%	-79%
Charbon/lignite (réserves)	tCO ₂ /m EUR	1 393,8	685,4	10 984,4	-63%	-82%	-79%
GES/PIB des exportations énergétiques fossiles	tCO ₂ /m EUR	60,2	52,1	198,6	-35%	-44%	-56%
Charbon/lignite (exportations)	tCO ₂ /m EUR	2,1	0,3	29,7	-61%	-94%	-88%
Part verte							
% bas-carbone : conso. énergie primaire	%	32%	34%	8%	10%	12%	0%
% bas-carbone : production d'électricité	%	69%	71%	29%	14%	16%	-3%

Source : Beyond Ratings

Part verte et part brune

La transition énergétique suppose des efforts de réduction de l'intensité énergétique. Cet effort est d'autant plus fort et coûteux que la part des énergies fossiles et encore plus du charbon est élevée dans la consommation d'énergie primaire et dans la production d'électricité.

Deux indicateurs sont étudiés :

01 Part verte : part des énergies bas-carbone

02 Part brune : part des énergies fossiles et charbon

Sur la base des dernières données disponibles, la moyenne pondérée du portefeuille se compare favorablement sur la partie pays développés, c'est-à-dire avec une part bas-carbone plus importante, la poche de pays émergents étant associée à des mix énergétiques et électriques légèrement moins bien positionnés que son benchmark.

Actifs et exportations à risque (stranded assets / actifs échoués)

Le pilotage au travers de budget carbone et d'amélioration de l'intensité énergétique peut amener à renoncer ou en tout cas à limiter l'exploitation annuelle des ressources énergétiques les plus carbon-intensives. Ainsi, des indicateurs clefs complémentaires pour l'analyse de l'exposition carbone des portefeuilles concernent le niveau d'exposition au carbone dans les réserves physiques d'énergies fossiles, ainsi que dans les volumes physiques d'énergies fossiles exportés et qui n'ont pas encore émis de gaz à effet de serre par leur combustion.

Dans les deux cas, l'exposition carbone moyenne du portefeuille ressort comme nettement plus favorable que la moyenne de ses benchmarks, y compris dans sa poche émergente par rapport au benchmark de référence de pays émergents.

On observe également que les pays émergents ont des expositions bien plus fortes aux « stranded assets », et notamment au charbon, ce qui plaide pour une surveillance de ces expositions.

Objectifs climatiques et évolutions de long-terme

Dans le cadre de l'accord international sur le climat, les pays se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Chaque État a donc rendu publique une contribution décidée à l'échelle nationale, appelée INDC⁽⁴⁾. Les contributions nationales regroupent des objectifs d'atténuation, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et les objectifs d'adaptation, qui visent à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus.

Afin d'évaluer le positionnement de chaque pays par rapport à l'enjeu que représente l'atteinte d'un niveau d'émissions mondiales de gaz à effet de serre compatible avec la maîtrise du changement climatique, deux indicateurs de long terme ont été retenus :

- 01** Degré d'ambition de la contribution nationale (INDC) : mesure de l'écart des émissions les plus récentes de chaque pays à l'objectif cible de la contribution nationale ;
- 02** Degré de conformité à une trajectoire de maîtrise du changement climatique (2°C) : écart entre l'objectif cible de la contribution nationale (INDC) et le volume d'émissions le plus probable conforme à la trajectoire de maîtrise du changement climatique.

(4) INDC : Intended Nationally Determined Contributions

L'estimation du volume d'émissions le plus probable conforme à la trajectoire de maîtrise du changement climatique résulte d'une méthodologie propriétaire de Beyond Ratings permettant l'allocation de tout budget carbone à une échelle supranationale (mondiale, régionale, entité politique telle que l'Union Européenne) entre pays émetteurs constitutifs.

Indicateurs	Unité	Porte- feuille (Ptf)	Ptf - pays développés (DM)	Ptf - pays émergents (EM)	Ptf vs. Bench DM	développés vs. bench DM	émergents vs. Bench EM
Objectifs et contraintes climatiques de long-terme							
Ecart entre NDC et données 2016	%	-18%	-19%	13%	2%	0%	-21%
Ecart entre allocations 2°C et données 2016	%	-26%	-27%	-12%	9%	9%	8%
Trajectoire de réchauffement mondial implicite	°C	2,3	2,3	2,5	-0,2	-0,3	-0,9

Source : Beyond Ratings

Au niveau du portefeuille, la baisse 2016-2030 des émissions de GES (dont changement d'usage des sols et forêts) prévue par les INDC est de 18% (moyenne pondérée par les poids du portefeuille). Ces engagements restent cependant insuffisants pour contenir le réchauffement climatique à 2°C. Le chemin restant à parcourir pour les pays du portefeuille (-26%) est moindre que pour les univers de comparaison.

Cela se retrouve dans la hausse de la température implicite des émissions des pays du portefeuille qui montrent un niveau plus bas que ses comparables.



Émetteurs privés

L'analyse a porté sur l'empreinte absolue et relative du portefeuille dont la composition est arrêtée au 31/12/2018. Les données carbone reportées par les entreprises sont pour une majorité celles de 2017, et sont complétées dans la mesure du possible par les publications de chiffre concernant 2018. Les données manquantes sont issues des calculs des médianes (intensité ou évolution) d'une typologie sectorielle fine. Cela permet de faire passer les taux de publications 67% 2017 à 97%. Les données 2018 sont encore trop peu disponibles pour être utilisées.

Les scopes d'émission retenus pour l'analyse sont le scope 1 (émissions directes) et le scope 2 (émissions indirectes), telles que définies par le GHG Protocol. Tous les calculs ont été faits en émissions CO₂ équivalentes, les grandeurs financières étant converties en euro.

Émissions et intensités carbone

Pour l'année 2017 en particulier, le tableau suivant indique les performances du portefeuille.

Émissions et intensité carbone

2017	Portefeuille
Émissions absolues	297 126
Intensité chiffre d'affaires	201
Intensité en fonds propres + dette nette	168

Source : GARANCE. Unité : tCO₂e (en absolu) / tCO₂e / m EUR (intensité), données 2017

Pour le portefeuille les mesures d'intensité sont réalisées en GES / Chiffre d'affaires ou bien en émission financée (GES/financements), la valeur des fonds propres augmentée de la dette nette étant retenue pour le dénominateur pour les financements. Pour la consolidation au niveau portefeuille et le calcul des émissions en valeur absolue, les émissions financées sont privilégiées car elles sont homogènes aux montants investis du portefeuille.

En revanche pour juger de la performance opérationnelle et assurer les comparaisons entre secteur, l'intensité carbone par rapport au chiffre d'affaires est préférée et s'avère également plus stable.

Une « carbonisation » très concentrée

Les moyennes des intensités carbone en chiffre d'affaires sont calculées pour chaque secteur du portefeuille et comparées à un univers actions monde et obligations en euro.

Le classement par intensité décroissante des secteurs montre la forte concentration des intensités sectorielles : en premier le secteur « Utilities » où on retrouve les producteurs d'électricité, suivi des autres secteurs carbo-intensifs (basic materials, energy, industrial). Les secteurs des services et de la consommation sont en net retrait. Cependant, on aurait pu considérer les émissions indirectes liées à l'usage des automobiles, en estimant que les constructeurs ont une réelle influence sur leur niveau. Cela aurait alors fait bondir le secteur « Consumer Cyclical » où on retrouve les constructeurs auto.

Indicateurs	%	Portefeuille (PF)	Portefeuille Actions	Portefeuille Obligations	Ptf vs bench	actions vs bench monde	oblig vs bench Corp €
Intensité carbone (tCO₂e/mn€ CA)							
Utilities	10,1%	1 336,03	2 656,07	1 161,28	-9%	24%	-8%
Basic Materials	3,4%	574,02	608,51	486,07	-19%	-21%	-27%
Energy	4,0%	464,58	423,94	528,11	-11%	-31%	16%
Industrial	8,4%	226,86	190,62	325,97	-46%	-11%	-43%
Consumer, Cyclical	9,2%	66,58	38,76	94,97	-33%	-60%	-6%
Consumer, Non-cyclical	10,1%	54,96	49,03	69,94	8%	19%	15%
Technology	5,5%	34,38	31,92	38,06	29%	8%	114%
Communications	8,5%	38,39	27,80	43,91	-1%	-14%	0%
Financial	39,4%	7,81	6,37	8,14	-40%	-72%	-18%

Source : GARANCE. Unité : tCO₂e / m EUR de chiffre d'affaires (intensité)

Pour les principaux contributeurs, une attention particulière devrait être portée au suivi de la politique carbone de ces entreprises et en particulier au top 10 des émetteurs contribuant le plus à l'intensité carbone du portefeuille

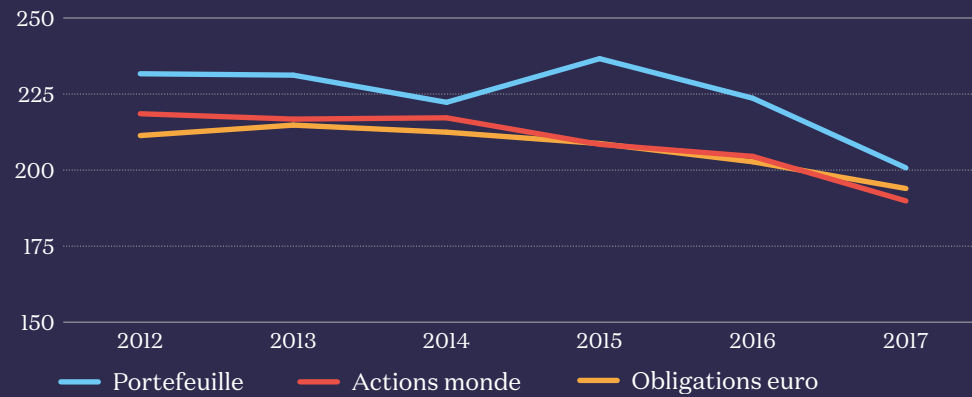
Top 10 des contributions à l'intensité carbone du portefeuille

	intensité	%	Contribution
1 Engie Sa	1 557,90	0,85	13,27
2 Enel Spa	1 457,37	0,56	8,23
3 Electricite De France Sa	729,34	0,81	5,90
4 Aes Corp/Va	6 822,45	0,06	4,30
5 Buzzi Unicem Spa	7 280,17	0,04	3,16
6 Veolia Environnement Sa	1 398,16	0,22	3,14
7 Iberdrola Sa	1 017,71	0,27	2,73
8 Heidelbergcement Ag	4 309,02	0,06	2,52
9 Total Sa	408,31	0,60	2,43
10 Vattenfall Ab	1 611,76	0,12	1,88

Une performance opérationnelle bien orientée

La performance carbone opérationnelle est assimilée à la capacité pour une entreprise à réduire ses émissions de carbone par rapport à son niveau d'activité. Afin de rendre la comparaison possible pour tous secteurs, cette performance est approximée par l'intensité carbone du chiffre d'affaires, exprimée en tonne de CO₂eq (équivalent) par million d'euro de chiffre d'affaires. Cette performance au niveau du portefeuille (respectivement de l'indice) se calcule par moyenne pondérée des expositions sur chaque émetteur.

Performance opérationnelle du portefeuille
(intensité carbone pondérée du chiffre d'affaires)



Source : GARANCE. Unité : tonne de CO₂eq / million d'euros de chiffre d'affaires

On observe une performance du portefeuille au-dessus des univers de comparaison Actions Monde et Obligations Euro. Par ailleurs, on note que la dynamique de réduction de l'intensité carbone du portefeuille a été plus vigoureuse ces dernières années que celles des comparables actions et obligations. Sur 2017 où les données sont davantage contribué que 2018, nous avons analysé les écarts d'intensité carbone du portefeuille. Il ressort que l'allocation sectorielle du portefeuille est davantage orientée sur les secteurs carbo-intensifs, notamment les « Utilities » et « Industrial ». Cette différence d'allocation explique l'écart positif. Cependant, au sein de ce secteur, le choix de valeur reste vertueux, avec une moindre intensité carbone.

Analyse des contributions à d'intensité carbone portefeuille vs benchmark

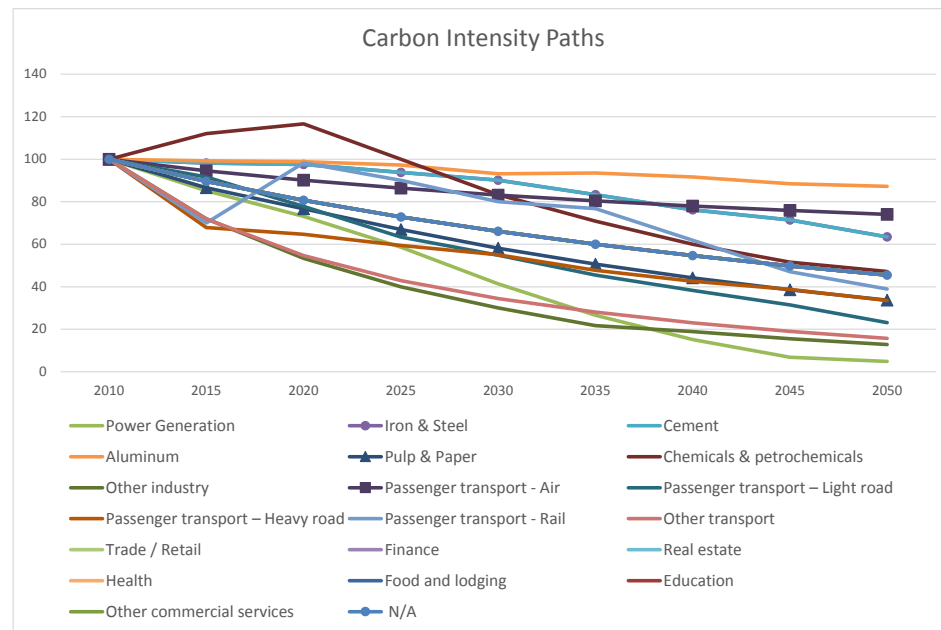
Indicateurs	bench Ptf	bench actions monde	bench Corp €	Effet alloc	Effet picking
Utilities	5,5%	3,4%	6,7%	68,28	-13,77
Basic Materials	3,4%	4,2%	2,9%	0,15	-4,73
Energy	5,3%	5,8%	5,0%	-6,99	-2,21
Industrial	7,0%	7,7%	6,6%	5,89	-16,36
Consumer, Cyclical	12,2%	13,0%	11,6%	-2,92	-3,02
Consumer, Non-cyclical	16,9%	22,0%	13,9%	-3,50	0,39
Technology	5,9%	12,0%	2,2%	-0,11	0,42
Communications	9,5%	10,8%	8,7%	-0,39	-0,05
Financial	33,3%	20,5%	41,0%	0,79	-2,01

Source : GARANCE. Unité : tCO₂e / m EUR de chiffre d'affaires (intensité)

Une trajectoire vers 2050 en ligne avec le scénario central

Pour évaluer si les performances du portefeuille étaient en ligne avec le scénario central actuel de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), nous considérons les hypothèses retenues par la coalition d'experts et d'ONG (dont le CDP) réunis sur la plateforme SDA (Sector Decarbonation Approach). Ces hypothèses sectorielles combinent le budget sectoriel alloué d'ici 2050 pour un objectif 2° avec des hypothèses sur la croissance économique et les demandes par secteur. Chaque secteur a ainsi un chemin qui lui est propre en termes d'intensité carbone.

Trajectoires sectorielles d'intensité carbone d'après le scénario central 2° de l'AIE



Source : SDA

Le positionnement de GARANCE est donc un positionnement actif, avec recherche d'un effet de levier pour favoriser les « solutionneurs » mais sans chercher pour autant à éviter les secteurs à fort enjeux (comme les Utilities).

Exposition aux risques climat et ESG



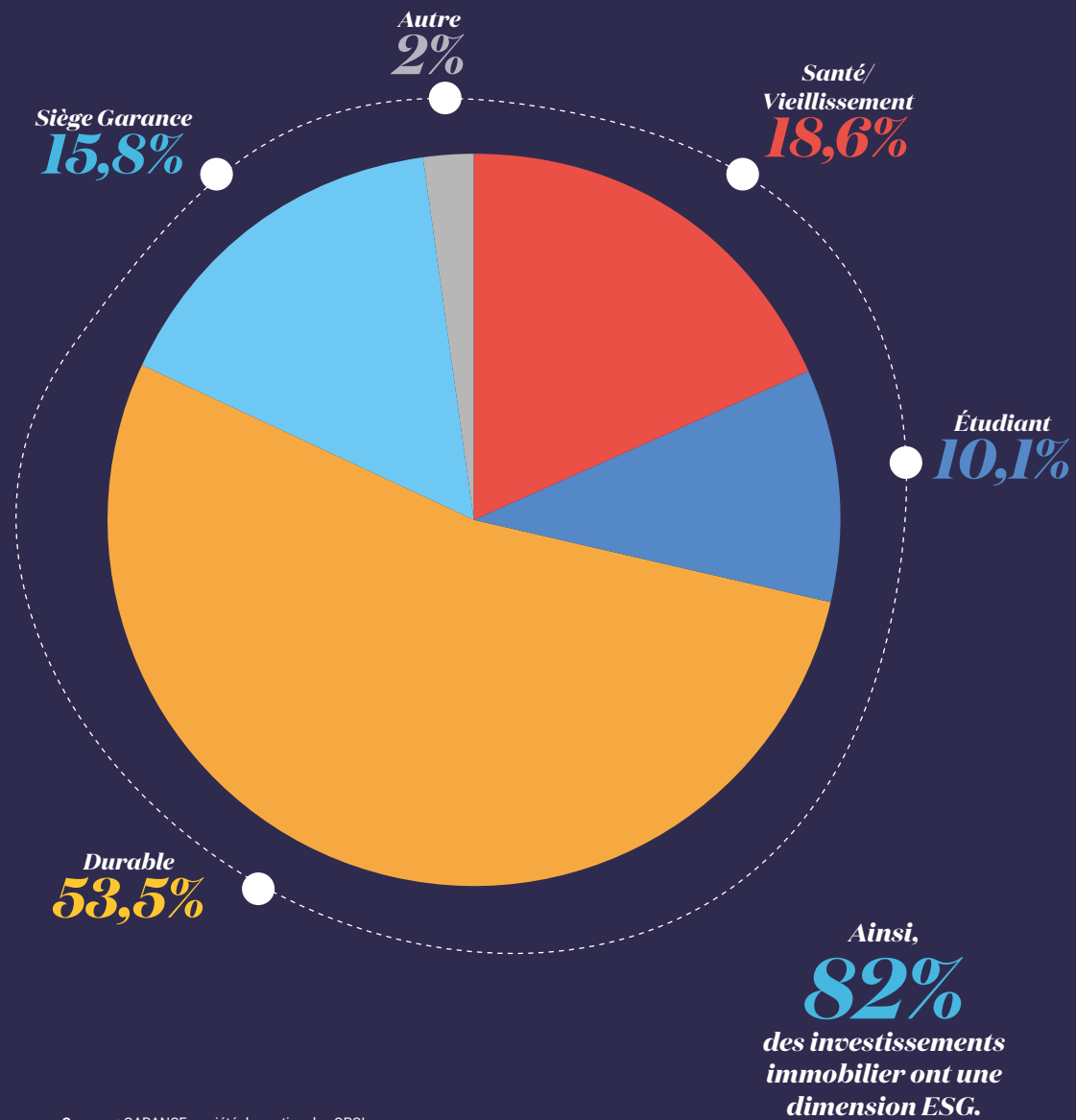
L'approche par les risques porte d'une part sur les indicateurs et d'autre part sur les scénarios.

Facteurs ESG pour l'immobilier

Pour les investissements immobiliers, l'apport sociétal est considéré au travers :

- 01 D'immeubles dont l'exploitation répond à des problématiques de santé et/ou de vieillissement de la population : soins de suite et de réadaptation, cliniques psychiatriques, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, résidences spécialisées pour personnes âgées non dépendantes ;
- 02 D'immeubles de résidences étudiantes.

Répartition par enjeu ESG



Sources : GARANCE, société de gestion des OPCV

Facteurs ESG, macro-financiers et résilience énergétique pour les États

Scores pays macro-financiers & climat-énergie

Pour évaluer le risque pays, un score 360° est utilisé qui permet d'intégrer les éléments économiques et financiers ainsi que les critères ESG. Plus le score est élevé, meilleure la situation est.

Indicateurs	Unité	Porte-feuille (Ptf)	Ptf - pays développés (DM)	Ptf - pays émergents (EM)	Ptf vs. Bench DM	développés vs. bench DM	émergents vs. Bench EM
Contexte : Scores macro-financiers & ESG							
Score pondéré total	%	68%	69%	50%	-3%	-2%	-4%
Performances économiques et financières							
Performance économique	%	80%	81%	40%	-2%	0%	1%
Flexibilité fiscale	%	52%	53%	50%	-13%	-13%	-5%
Système financier	%	57%	57%	64%	0%	-1%	-1%
Performance externe	%	47%	46%	56%	-15%	-16%	-2%
ESG							
Environnementale (Energie, climat, ressources naturelles)	%	64%	64%	59%	2%	3%	-2%
Social	%	69%	69%	54%	0%	1%	4%
Gouvernance	%	84%	85%	44%	-1%	1%	-14%

Source : Beyond Ratings

Cela permet de mettre en évidence les forces et faiblesse des pays présents dans le portefeuille : des équilibres plus importants en termes de finance publique et de positions extérieures et des systèmes bancaires plus robustes et un bon positionnement ESG, avec un bémol pour les pays émergents qui ressortent en deçà de l'univers comparable en termes de gouvernance.

Risques climat physiques & économiques

Les risques climat peuvent être différenciés selon deux catégories en particulier :

- 01 Risques directs : risques directement associés aux impacts physiques et économiques du changement climatique et de ses effets ;
- 02 Risques indirects : risques associés aux politiques nationales ou internationales portant sur le changement climatique et la transition énergétique.

Les risques climat sont d'abord directs. Ils se rattachent par exemple aux risques de chocs et déstabilisations provoqués par des événements climatiques extrêmes, dont les conséquences peuvent se traduire en risques pour les investisseurs. Le portefeuille est analysé au regard des indices d'exposition développés par Beyond Ratings qui distinguent les risques physiques et économiques. Plus l'indice est élevé, plus le risque est faible.

Indicateurs	Unité	Portefeuille (Ptf)	Ptf - pays développés (DM)	Ptf - pays émergents (EM)	Ptf vs. Bench DM	développés vs. bench DM	émergents vs. Bench EM
Risques climat physiques & économiques							
Risque climat physique	%	71%	71%	77%	2%	2%	0%
Risque climat économique	%	93%	93%	87%	0%	1%	5%
Facteurs d'atténuation des risques climat	%	79%	80%	55%	7%	9%	20%

Source : Beyond Ratings

Les indicateurs sélectionnés visent d'abord à permettre une analyse des ordres de grandeur des risques en jeu au niveau de chaque pays.

Le portefeuille souverains et supranationaux de GARANCE montre une exposition limitée au risque climat physique et économique.

Facteurs ESG pour les émetteurs privés

Pour l'environnement, le risque climatique est notre point de focalisation du fait de l'urgence climatique à limiter le réchauffement. Un suivi est également fait sur la qualité des informations environnementales, sociales et de gouvernance disponibles dans les rapports annuels.

Les éléments de gouvernance se sont avérés particulièrement discriminants dans les différents scandales ayant eu des conséquences matérielles sur la valeur des placements. On a également assisté à de mauvaises pratiques dans le domaine social ayant eu des répercussions sur la réputation des entreprises.

La mutuelle ne fait pas le suivi des controverses.

Le suivi est ainsi organisé à partir d'indicateurs agrégés (données à fin 2017) qui permet de comparer le portefeuille et son benchmark pour les émetteurs privés, en distinguant la partie actions et celle relative aux obligations.

	E	S	G
GARANCE	45,42	53,24	62,91
Actions monde	39,73	39,96	62,58
Dettes € Corp	44,93	50,67	63,48

On observe que le portefeuille agrégé est proche en termes d'indicateurs de la dette européenne et nettement meilleur en ce qui concerne le comparatif actions.

Scénarios liés au coût du carbone

Scénarios de « taxe » carbone aux frontières

Il existe deux manières conventionnelles de donner un prix au carbone : les marchés de carbone et la taxe carbone. Ces deux méthodes ont le même objectif, à savoir de transférer le coût des futurs dommages climatiques sur les sources d'émissions. La première impose des quotas d'émissions aux entreprises. Ces dernières peuvent alors s'échanger leurs quotas selon leurs besoins. La seconde méthode impose une taxe sur les produits importés en fonction du carbone émis au cours du cycle de production de ces derniers.

Néanmoins, si la taxe carbone est mise en place à l'échelle d'un pays, son efficacité peut s'en trouver réduite. En effet, les entreprises peuvent délocaliser leurs productions émettrices de carbone puis importer les biens afin d'échapper à cette taxe. C'est le phénomène de "fuite du carbone". Nous pouvons ainsi imaginer que la mise en place d'une taxe carbone s'accompagne d'un ajustement carbone aux frontières (ACF), également appelé taxe aux frontières. L'objectif de cet ajustement est alors de donner le même prix au CO₂ des consommations finales d'un pays, qu'il soit émis localement ou à l'étranger.

Scénario d'une hausse de 50€ du prix de la tonne carbone

Les prix de la tonne carbone pour les taxes sont hétérogènes d'un pays à l'autre. Cependant, il est légitime de penser que la taxe carbone est un outil majeur de lutte contre les émissions de CO₂. Nous avons simulé l'impact sur le portefeuille d'une hausse de 50€ du prix du carbone d'ici 5 ans, appliqués aux actions des émetteurs privés non financiers de la zone euro, mais aussi aux autres pays car nous postulons qu'une taxe carbone aux frontières accompagne cette hausse. Cela correspond à la fourchette de prix qui a été identifiée par les travaux sur les trajectoires sectorielles compatibles avec une hausse de la température de 2°C (cf. AIE, SDA), avec cependant une accélération du calendrier. Ce même rapport prévoit la poursuite de la hausse du prix du carbone vers 140 à 170 USD la tonne en 2050.

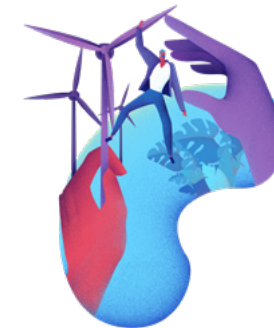
L'impact de la hausse du prix de la tonne carbone est estimé à partir des émissions et est imputé sur l'Ebitda. Pour passer au prix par actions, le multiple Market Value/Ebitda est appliqué.

Impact d'une hausse de 50€ du prix de la tonne carbone

Indicateurs	en %	en M€	% (coverage)	coverage
Utilities	-0,05%	-2,3	-0,03%	51,41%
Basic Materials	-0,04%	-1,7	-0,02%	75,57%
Energy	-0,04%	-1,5	-0,03%	81,97%
Industrial	-0,18%	-7,4	-0,12%	92,41%
Consumer, Cyclical	-0,03%	-1,4	-0,02%	87,54%
Consumer, Non-cyclical	-0,05%	-2,0	-0,03%	78,17%
Technology	-0,03%	-1,4	-0,02%	81,67%
Communications	-0,01%	-0,2	0,00%	57,06%
Financial	-0,04%	-1,5	-0,01%	23,29%
TOTAL	-0,46%	-19,4		

Source : GARANCE

La perte s'élève à 0,46% de la valeur du portefeuille global de GARANCE soit de l'ordre de 20M€. Cela ne représente pas un risque majeur pour le portefeuille de GARANCE mais un point d'attention qui pourrait prendre de l'ampleur dans le temps.



Conclusion



La démarche de GARANCE en matière d'ESG et climat repose sur des réflexions fortes traduites dans les politiques de risques et d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration et la stratégie RSE de l'entreprise. Les deux axes majeurs sont d'une part l'engagement de contenir le réchauffement climatique et d'autre part le souci d'évaluer l'impact sur les valorisations des facteurs climatiques et ESG, au travers d'une approche par les risques et la mesure de scénarios.

En complément, GARANCE prend des engagements sur ces investissements pour améliorer l'intensité carbone de ses placements.

GARANCE s'efforce d'analyser l'essentiel des placements au regard des problématique ESG et climat qu'il s'agisse d'obligations souveraines, privées, d'actions ou d'immobilier ou d'infrastructure. GARANCE a ainsi mis en place les outils qui lui permettent de suivre ses engagements et de s'interroger sur la matérialité des impacts ESG de ses placements.

La prise en compte des facteurs ESG pour les investissements, le financement volontaire de la transition énergétique et l'affirmation des missions sociétales des investisseurs institutionnels sont repris par la commission européenne dans son plan d'actions pour financer la croissance durable. Cela rejoint les préoccupations de GARANCE.

Sommaire

L'ENGAGEMENT DE GARANCE	41
LE PACTE MONDIAL LES 10 PRINCIPES	42
NOS ACTIONS & RÉSULTATS	43
Droits de l'homme	43
Conditions de travail	44
Environnement	57
Lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme	63

Rapport Global compact



Ce rapport a été publié en décembre 2018, les informations contenues ont été arrêtées à cette date et les chiffres sont ceux de l'année 2017. GARANCE est adhérente au global compact France depuis 2014, produit et publie chaque année ce document intitulé « Communication sur le Progrès ». En savoir plus : <http://www.globalcompact-france.org/>

L'engagement de GARANCE

Créée voici 32 ans, GARANCE a développé en trois décennies une offre complète de produits en épargne, retraite, santé et prévoyance. Assureur mutualiste ouvert à tous les publics, professionnels et particuliers, GARANCE est aussi un acteur économique très impliqué en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Un engagement qui couvre tous les champs de l'action de GARANCE. Un engagement distingué par le label LUCIE, accordé aux organisations qui placent la RSE au cœur de leur stratégie. Dans ce contexte, les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ont, pour notre entreprise mutualiste, une valeur toute particulière.

Ils nous accompagnent et nous guident dans notre quotidien et cette communication est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, de ses progrès et axes d'amélioration.

A l'approche de 2019, au nom de l'ensemble des collaborateurs et des élus de GARANCE, nous avons le plaisir de confirmer notre soutien au Pacte Mondial des Nations Unies et de renouveler notre engagement à respecter et à promouvoir ses principes dans la sphère d'influence de GARANCE ●

Serge Crouin,
Président du Conseil d'administration
et **Philippe Bollecker,**
Directeur général de GARANCE

Le Pacte Mondial

Les 10 principes

DROITS DE L'HOMME

- Principe 1** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- Principe 2** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- Principe 3** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe 4** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
- Principe 5** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

- Principe 7** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.
- Principe 8** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Principe 10** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nos actions & résultats

Droits de l'homme

GARANCE respecte les principes de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle s'engage à appliquer les lois, conventions et règlements en vigueur en France.



L'interdiction de porter atteinte aux droits et à la dignité de la personne est rappelée dans le règlement intérieur : Article 7-1 Harcèlement moral :

« *Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.* »

« *Aucun salarié ne doit subir des faits :*

1° Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante [...] »

Par ailleurs, la charte informatique de la mutuelle insiste sur les comportements qui constituent des infractions :

« *Les comportements qui peuvent constituer des infractions et engager la responsabilité pénale personnelle de l'utilisateur et de l'entreprise relèvent notamment de :*

- 01** l'atteinte aux droits de la personne,
- 02** l'atteinte à la dignité de la personne,
- 03** la diffamation ou injure,
- 04** la religion,
- 05** la provocation à la violence ou à la haine raciale, [...] »

« *A titre d'exemple, l'utilisateur :*

n'utilise pas les ressources de l'entreprise à des fins de harcèlement, menace ou d'injure et de manière générale pour violer des droits en vigueur, [...] »



Conditions de travail

Bien-être et santé au travail

La prise en compte de la santé, de la sécurité et du bien être des collaborateurs au travail fait partie des préoccupations des managers de GARANCE. Un programme annuel de prévention des risques professionnels, ainsi qu'un dispositif de bien-être et santé au travail sont déployés dans ce sens.

Nos principales actions :

- 01** Organisation de la « Journée de la reconnaissance des Garanciennes » le 15 mars 2018, qui a été l'occasion de mettre à l'honneur et de remercier les femmes pour leur travail accompli au quotidien, leur investissement au sein de l'entreprise.
- 02** Organisation du « triathlon de la santé et du bien-être » du 6 au 8 juin 2018 : massages assis, conférences sur « comment lutter contre la routinite aigüe », la nutrition, cours de pilate et yoga, et intervention de deux ostéopathes aux postes de travail de tous les salariés du siège pour donner des conseils sur les bonnes postures à adopter;
- 03** Organisation de journées « bien être et santé » au travail en régions : massages assis, intervention d'ostéopathes pour sensibiliser les forces commerciales terrain aux bonnes postures devant un écran et dans leur véhicule, réalisation d'une fresque sur le « bien être au sein de GARANCE »;

- 04** Organisation d'une troisième journée bien-être au travail le 2 octobre 2018, axée sur la cohésion d'équipes et la transversalité ;
- 05** Mise à disposition d'une plateforme de soutien psychologique : service téléphonique d'écoute et d'accompagnement psychologique ouvert à l'ensemble des salariés, 24h/24 et 7 jours sur 7. Ce dispositif est assuré par des psychologues professionnels ;
- 06** Mise à disposition pour tous les salariés des services d'une conciergerie d'entreprise ;
- 07** Paniers de fruits bios livrés deux fois par semaine au siège ;
- 08** Possibilité pour les salariés âgés de 50 ans et plus de réaliser un bilan complet de santé auprès d'un organisme spécialisé.



Engagement éco-citoyen et sociétal

GARANCE encourage ses collaborateurs à s'engager en proposant et en développant des idées solidaires. Le dispositif d'innovations participatives a vu naître plusieurs projets :

- 01 Une collecte de jouets en faveur de l'association Emmaüs en amont de Noël ;
- 02 La mise en place d'un site de Troc entre collaborateurs ;
- 03 La constitution d'une Running-team collaborateurs. Cette équipe participe chaque année au rassemblement sportif organisé par *Action contre la Faim* sur l'esplanade de La Défense ;
- 04 Le partenariat de l'événement « Wake up jeunes Talents », salon visant à promouvoir la réussite scolaire et professionnelle des jeunes ;
- 05 L'engagement dans la biodiversité en parrainant 3 ruches d'abeilles ;
- 06 La mise en place du micro-don - l'arrondi sur salaires avec abondement de GARANCE - auprès de 2 associations : Innocence en danger et Télémaque.

La solidarité passe aussi par un don de jours des collaborateurs, abondés à 50% par l'employeur, à des salariés qui assument la charge d'un enfant, d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un petit enfant gravement malade ou handicapé.

Par ailleurs, l'entreprise est engagée dans la parité Femmes/Hommes et soucieuse de promouvoir la place de la femme dans l'artisanat. C'est dans ce sens que GARANCE est partenaire d'un concours organisé par la CAPEB (organisation professionnelle de l'artisanat du bâtiment) s'adressant aux colégiens et qui promeut la mixité dans les métiers du bâtiment. Le Ministère de l'Education nationale s'associe également à ce concours.

La Mutuelle mène également de nombreuses actions en faveur des jeunes et de l'apprentissage :

- 01 En 2014, les élus de la Mutuelle ont créé la Fondation GARANCE. Placée sous l'égide de la Fondation de France, elle met notamment en place des actions éducatives dans le cadre de l'apprentissage.
- 02 GARANCE est coorganisateur, avec l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'artisanat (APCMA), du Prix du Maître d'apprentissage, une initiative qui vise à distinguer les chefs d'entreprise engagés dans la formation des apprentis. Quatre éditions de ce Prix se sont déroulées en 2015, 2016, 2017 et 2018 avec près de 1 100 participants, 207 lauréats régionaux et 15 lauréats nationaux.

De plus, le partenariat de la Mutuelle avec la CAPEB a été élargi afin d'intégrer IRIS-ST, le pôle d'innovation santé-sécurité de l'artisanat du bâtiment : cette convention vise à développer la promotion de la qualification ECO Artisan RGE et à renforcer la prévention des risques liés à l'activité des professionnels du bâtiment et de leur conjoint. Dans ce cadre, GARANCE a mis en place une solution d'assistance dédiée dans l'optique de prévenir et prendre en charge les situations d'épuisement professionnel auxquelles les conjoints des chefs d'entreprise peuvent être confrontés.

Enfin, la Mutuelle s'inscrit dans un nouveau challenge pour définir et afficher sa politique RSE, via la labellisation LUCIE, premier label RSE français.

Dans ce cadre, un Comité RSE est créé pour travailler autour des thématiques gouvernance, Fondation, bilan carbone, reporting climatique et ISR, bien-être, dialogue social, achats, protection des clients.



En juillet 2017, GARANCE a reçu la labellisation LUCIE, pour une durée de 36 mois (4/7/2017-4/7/2020).



Négociation collective

Les collaborateurs de GARANCE sont représentés dans le cadre d'une Délégation Unique du Personnel (DUP). Les représentants du personnel au Comité d'entreprise et l'employeur se réunissent chaque mois.

Une réunion entre l'employeur et les membres du CHSCT a également lieu au moins chaque trimestre. Depuis le 26 octobre 2018, GARANCE a renouvelé ses instances et mis en place le Conseil Economique et Social (CSE).

Par ailleurs, un dialogue social constructif avec les organisations syndicales a permis la signature de plusieurs accords en vigueur :

- 01 Augmentation des salaires effectifs : ce sujet est porté à la négociation chaque année
- 02 Remboursement des titres de transport : prise en charge de l'abonnement aux transports en commun entre le domicile et le lieu de travail à hauteur de 65%, au lieu de 50% ;
- 03 Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 04 Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- 05 Modalités de versement du salaire brut annuel : les salariés ont le choix entre le versement de leur salaire en 12 ou 14 mensualités ;
- 06 Don de jours de repos pour les salariés qui assument la charge d'un enfant, d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un petit enfant gravement malade ou handicapé ;
- 07 Prévoyance collective, permettant aux salariés une meilleure qualité de service et une prestation complémentaire « maladies redoutées » financée à 100% par GARANCE.

En 2018, un nouvel accord sur l'augmentation des salaires effectifs a été signé avec les organisations syndicales représentatives :

- 01 Une **hausse du salaire brut annuel** arrêté au 31 décembre 2017, de **1.2% pour les salariés dont la rémunération est inférieure ou égale à 30 000 euros bruts.**
- 02 Une **hausse du salaire brut annuel** arrêté au 31 décembre 2017, de **0.6% pour les salariés dont la rémunération est supérieure à 30 000 euros bruts et inférieure ou égale à 50 000 euros bruts.**
- 03 Le versement **d'une prime exceptionnelle**, pour les salariés dont la rémunération annuelle brute est inférieure ou égale à 30000 euros (300 euros bruts pour les salariés résidant en Ile de France et 150 euros bruts pour les salariés résidant en Province).
- 04 **Prime sur objectif collectif en 2018** : l'objectif devant être atteint collectivement consiste à obtenir un taux de satisfaction globale des clients GARANCE égal ou supérieur à celui atteint en 2017, c'est-à-dire 81.2 %. Si cet objectif est atteint, la prime sur objectif collectif s'élève à 400 euros bruts.
- 05 Si le taux de satisfaction globale des clients de GARANCE est égal ou supérieur à 85%, la prime sur objectif collectif est augmentée de 300 euros bruts.

Soit une prime sur objectif collectif de 700 euros bruts.



Une écoute active des collaborateurs

Outre la négociation collective, la Mutuelle multiplie les occasions pour écouter ses collaborateurs.

Les avis et les idées des salariés sont importantes pour une entreprise engagée dans une démarche de Progrès et de Performance, en plein développement.

Evaluation type 360° :

Chaque collaborateur évalue son responsable, chaque responsable de service son directeur et chaque directeur, le Directeur général.

Un débriefing est ensuite réalisé au sein de l'équipe, en toute transparence : les responsables restituent les résultats de l'évaluation et s'engagent sur des axes de progrès pour le trimestre suivant.

Rencontres trimestrielles :

Ces rencontres, entre le collaborateur et son manager, sont des moments privilégiés pour échanger sur le trimestre écoulé et les axes de progrès.

Réunions de service :

Les managers organisent des réunions de service au cours desquelles ils échangent avec leurs équipes sur l'activité, mais également les projets de l'entreprise, les événements à venir...

Entretiens en individuel 1-1 :

Le directeur général, les directeurs et les managers rencontrent régulièrement leurs collaborateurs en rendez vous individuels pour faire un point sur leur activité et/ou un sujet en particulier.

Groupes de travail transverses d'amélioration de problèmes :

Les salariés travaillent sur des résolutions de problèmes, et proposent des solutions, à l'aide d'Outils de Management de la Qualité.

Innovation Participative :

Cette démarche permet aux salariés de proposer de nouvelles idées, en lien ou non avec leur métier, et de laisser exprimer leur créativité! Ils peuvent ainsi se développer et se dévoiler, mettre en avant des compétences parfois ignorées.



Lutte contre toute discrimination

La Mutuelle valorise et assure la promotion de la diversité auprès de ses salariés.

Depuis septembre 2014, GARANCE est signataire de la Charte de la Diversité, portée par le Secrétariat Général de la Charte de la Diversité.

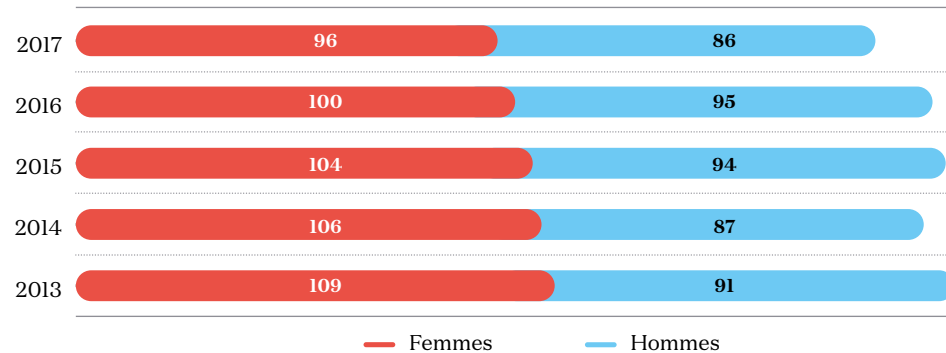
Plusieurs accords d'entreprise ont été signés :

- 01 Depuis 2012, un travail est engagé pour l'égalité professionnelle hommes / femmes. Cette réflexion a permis de conclure la signature d'un accord dès janvier 2013, pour une durée de 3 ans. Un accord, comportant de nouvelles mesures, est en vigueur depuis le 1er janvier 2016.
- 02 Depuis 2013, la Mutuelle s'est engagée en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, par la signature d'un accord d'entreprise, accord dont les mesures ont été enrichies en septembre 2016 et 2018.

Enfin, la diversité des talents et des cultures est vue comme une source de richesse pour la Mutuelle qui privilégie la transversalité, le partage de compétences par la mise en place de groupes de travail transverses (processus, résolution de problèmes, RSE...), d'équipes projets, même d'équipes sportives qui la représentent lors de tournois ou challenges.

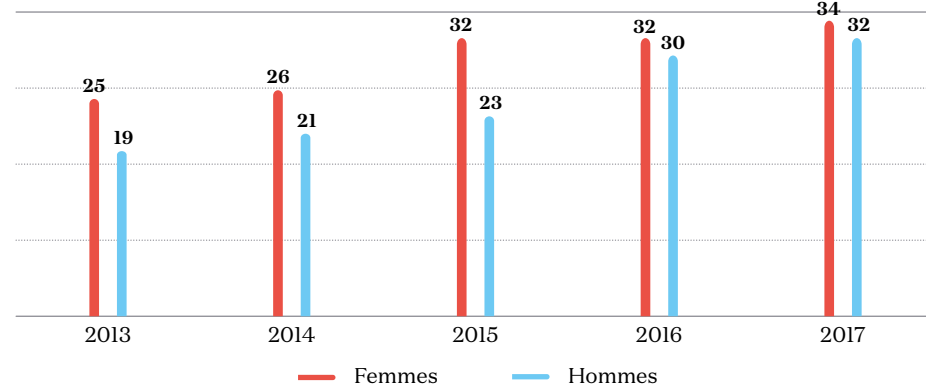
Un recrutement non discriminatoire

Répartition de l'effectif GARANCE



En matière de recrutement, l'équilibre entre les hommes et les femmes est en permanence recherché. GARANCE a créé un dossier de candidature unique dans lequel seules les compétences et l'expérience professionnelle sont prises en compte. La proportion de candidat(e)s recruté(e)s se doit d'être le reflet de la diversité et de la mixité des candidatures proposées.

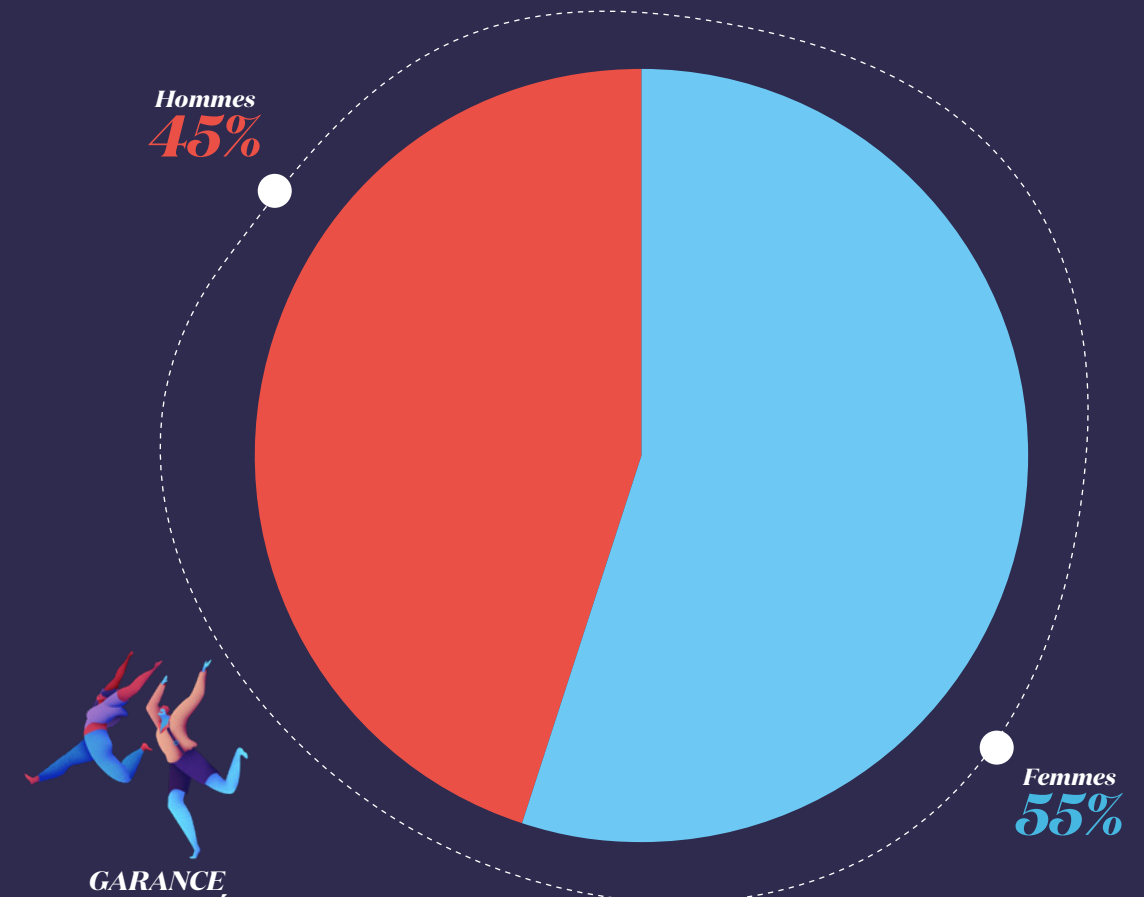
Répartition hommes/femmes aux postes d'encadrement (CDI)



Au regard de l'effectif et de la répartition Hommes / Femmes (en CDI), la répartition des postes d'encadrement est en faveur des femmes.

Une égalité d'accès à la formation continue

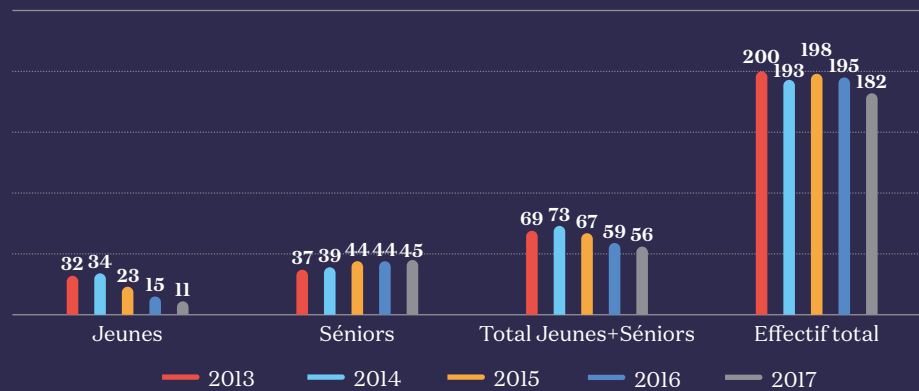
Collaborateurs ayant suivi une formation en 2017



GARANCE a consacré **4,9%** de sa masse salariale à la formation en 2017.

Notre engagement pour l'insertion des jeunes et des seniors

Part des jeunes et seniors dans l'effectif



GARANCE s'engage à favoriser l'insertion de collaborateurs dits « jeunes » c'est-à-dire ayant **moins de 30 ans** et « seniors » pour les personnes ayant **plus de 50 ans.**

Nos actions en faveur des travailleurs handicapés

GARANCE a signé un nouvel accord d'entreprise sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, le 28 septembre 2018, en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Dans ce cadre et en cas de vacance de poste, l'AGEFIPH est sollicité.

Les collaborateurs reconnus travailleurs handicapés bénéficient d'un bilan de concordance entre l'emploi occupé et leur handicap. Par ailleurs, afin de faciliter la vie quotidienne de ces travailleurs, les mesures suivantes sont adoptées :

- 01 Actions pour faciliter leur intégration : aménagement des postes de travail, sensibilisation de l'entourage professionnel direct, bilan d'intégration ;
- 02 Une aide financière pour faciliter l'achat d'un appareillage ou un véhicule adapté permettant de se rendre sur le lieu de travail ;
- 03 Une aide financière de 500 euros bruts par an est versée aux travailleurs handicapés justifiant de frais de santé non pris en charge par les organismes de sécurité sociale et le régime complémentaire des frais santé mis en place dans l'entreprise ;
- 04 Une aide financière de 1000 euros bruts est octroyée aux salariés bénéficiant d'un congé de proche aidant ;
- 05 Un congé spécial de 3 jours facilitant les démarches administratives et médicales ;
- 06 Un guide complet qui répertorie une sélection de services adaptés leur est proposé pour faciliter leur vie quotidienne (guide Néret) ;
- 07 Les conditions matérielles sont réunies par l'employeur pour permettre aux salariés reconnus travailleurs handicapés de participer activement aux manifestations organisées par GARANCE (ex : appel aux services d'interprètes pour accompagner un de nos salariés, malentendant, lors de nos manifestations) ;
- 08 Organisation d'une chandeleur solidaire le 24 février 2017 ;
- 09 Nomination d'un référent handicap pour accompagner les salariés.



Engagement pour la parentalité

GARANCE, dans le cadre de son accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, met en œuvre des mesures liées à la parentalité, de nature à concilier vie professionnelle et vie personnelle, et à favoriser la parentalité. L'ensemble des mesures est décrite dans le guide de la parentalité disponible.

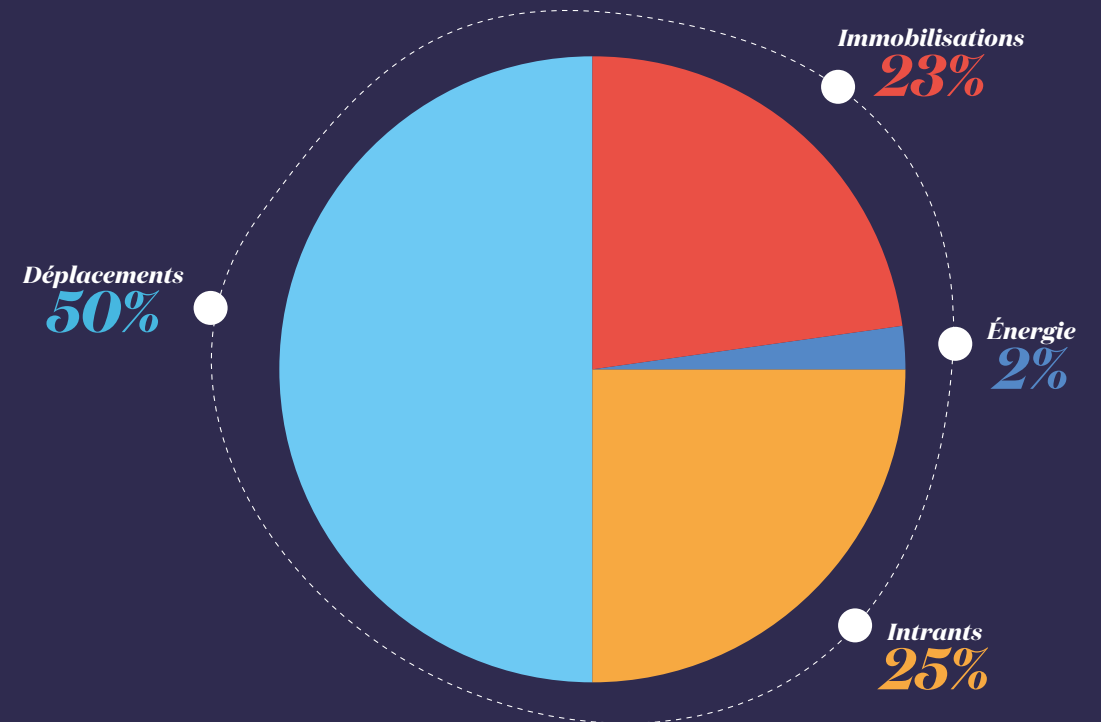
Cela se traduit par :

- 01 L'engagement à ce que la maternité ne pénalise pas les femmes dans leur vie professionnelle ;
- 02 La possibilité pour le futur papa :
 - d'accompagner sa conjointe aux visites obligatoires de suivi de grossesse sans être pénalisé dans son temps de travail ;
 - de réduire d'une heure son temps de travail par semaine à partir du 6^{ème} mois de grossesse.
- 03 L'octroi de journées *enfant malade* supplémentaires à celles prévues dans la convention collective et dès 2 enfants de moins 16 ans à charge ; un crédit d'heure de 35 h en cas d'hospitalisation du conjoint, d'un parent à charge ou d'un enfant âgé de moins 18 ans.
- 04 Une participation financière aux frais supplémentaires, à hauteur de 30€ par jour, de garde d'enfants du fait d'un déplacement professionnel.
- 05 Les jours *enfant malade* peuvent être utilisés lorsque les parents rencontrent des problèmes de garde.
- 06 Le versement d'une prime de 5000 euros bruts par année civile versée aux salariés contraints de prendre un congé de présence parentale.
- 07 L'aménagement de l'emploi du temps pour la rentrée scolaire

Environnement

Bilan carbone

Emissions de GES par catégorie

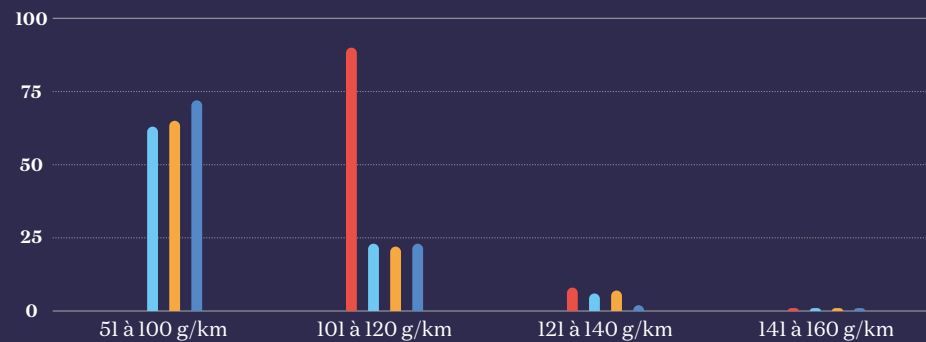


GARANCE a fait réaliser un bilan carbone par le cabinet conseil A2DM fin 2015. Le périmètre correspond à la majorité des flux et activités nécessaires au fonctionnement de la mutuelle, à l'exclusion des activités d'investissement. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) tiennent compte des émissions directes et indirectes, à l'exception des émissions induites par les placements.

Le profil carbone met en évidence le poids prédominant des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements, qui à eux seuls génèrent 50% des émissions de GES de GARANCE. Ces déplacements sont principalement liés à l'activité des commerciaux de la mutuelle.

Suite au bilan carbone, le plan d'actions se poursuit pour les véhicules

Véhicule des collaborateurs par catégorie d'émissions de CO₂



Un plan d'actions a été associé à ce rapport, notamment :

- 01 Le système réversible chauffage/ climatisation de l'immeuble du siège de GARANCE a été changé ;
- 02 Les critères de consommation de CO₂ pour les choix de voitures de fonction et service sont pris en compte, en s'efforçant depuis 2016 d'abaisser leur intensité carbone vers la catégorie 51 à 100 gCO₂/km, lors des renouvellements de véhicule. L'intensité carbone moyenne est de 94 gCO₂/km.

Préservation des ressources et recyclage

GARANCE a conclu depuis octobre 2013 avec l'entreprise PAPREC un partenariat de récupération et de recyclage du papier pour ses 2 sites de Paris (90 personnes) et de Marseille (5 personnes). Au sein du bâtiment parisien, à chaque étage un récupérateur est installé. En 2018, à fin novembre, ce dispositif qui a été accru a permis à GARANCE de recycler 7,4 tonnes de papiers.

Dématérialisation

Le magazine adressé aux adhérents est édité sous format électronique accessible à partir du site web de la Mutuelle. Cette action évite une consommation conséquente de papier. Les campagnes de communication sont de plus en plus digitales.

Des technologies respectueuses de l'environnement

Afin de réduire au maximum la consommation d'énergie nécessaire à l'hébergement des applications et des données :

- 01 l'ensemble des informations sont stockées sur des serveurs virtualisés (DATACENTERS) dont l'intensité carbone est optimisée;
- 02 le déploiement de solutions Cloud est privilégiée (Suite Office 365, ADOBE, KELIO) ;
- 03 l'externalisation des sauvegardes chez un prestataire spécialisé (IRON MOUNTAIN) ;
- 04 Le remplacement de stations fixes par des stations intégrées de dernière génération bénéficiant de certifications environnementales (Energie Star, Green Guard) et de matériaux recyclés.

Une solution de Web conférence pour optimiser les déplacements

GARANCE opère sur deux sites principaux, Paris et Marseille. Par ailleurs, les activités commerciales sont particulièrement délocalisées. Pour limiter les déplacements, GARANCE incite à tenir les réunions de manière audio ou téléphonique. Skype a été pleinement intégré à l'outil de travail et aux pratiques de réunion.

Politique d'investissements et risques climatiques

GARANCE engage sa responsabilité sociétale et souhaite participer à l'effort de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Ainsi, la volonté de la mutuelle est que l'intensité carbone des placements reste en ligne avec l'objectif climatique de limiter la hausse de la température à 2°C en 2050.

La politique d'investissement adoptée par le Conseil d'Administration de GARANCE précise le suivi et les contraintes liés aux risques climatiques suivants :

- 01** Pour les dettes d'émetteurs émises ou explicitement garanties par des émetteurs souverains, le pilotage est à trois niveaux :
 - Au niveau des émissions de GES par unité de PIB où le niveau et la trajectoire est suivi pour les pays développés et émergents par rapport à des univers de comparaison.
 - Par une contrainte globale sur les pays émergents car ces derniers sont susceptibles de changer l'orientation du portefeuille.
 - Par une liste de pays approuvés pour les pays émergents sur la base d'une analyse macroéconomique et ESG (enjeux Environnementaux, Sociaux et Gouvernance).
- 02** Pour les dettes et actions émises par des émetteurs privés, le pilotage est à trois niveaux :
 - Au niveau des émissions de GES par unité de chiffre d'affaire où le niveau et la trajectoire du portefeuille est suivi pour les dettes et les actions par rapport à des univers de comparaison ;
 - Au niveau du top 10 des contributions carbone du portefeuille ;
 - Avec une limite très faible pour les entreprises minières dont les revenus sont issus à plus de 50% du charbon et les producteurs d'énergie générant plus de 50% de leur énergie via des centrales au charbon, l'exclusion pure et simple étant difficile du fait de l'utilisation d'ETF pays pour l'allocation tactique.
- 03** Pour l'immobilier, où les immeubles en transparence devraient
 - Etre certifiés / labélisés pour leur qualité énergétique pour plus de 50% des montants investis.
 - Poursuivre une finalité ESG pour plus de 50% des montants investis (essentiellement sociétal et développement durable).

Engagements de GARANCE en terme d'ISR

Au-delà de sa responsabilité sociétale et de sa participation à l'effort de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), GARANCE souhaite traduire ses convictions dans 7 engagements forts du point de vue ISR :

- 01** GARANCE est signataire des PRI et s'engage à compter de 2019 à réaliser ses investissements uniquement dans des sociétés de gestion également signataires des PRI.
- 02** GARANCE s'engage à investir 120M€ d'ici 2020 dans des immeubles soit certifiés / labélisés pour leur qualité énergétique, soit répondant à des critères Sociétaux, et à maintenir ses investissements à plus de 3% dans ces actifs au-delà.
- 03** GARANCE s'engage à investir 120M€ d'ici 2021 dans des fonds d'énergies renouvelables, et à maintenir ses investissements à plus de 3% dans ces actifs au-delà.
- 04** GARANCE s'engage à investir 50M€ en 2019 dans un fonds Bas Carbone labellisé ISR (décarbonisation du portefeuille d'actif de plus de 50%) ou dans un fonds ISR répondant à des objectifs en lien avec sa responsabilité sociétale.
- 05** GARANCE s'engage à investir d'ici 2020, 40% de sa poche actions dans une gestion intégrant des critères ESG.
- 06** GARANCE s'engage à investir 10M€ d'ici 2022 dans la protection des ressources naturelles (terres, océans ...).
- 07** GARANCE s'engage à continuer de limiter ses investissements le charbon : Les entreprises minières dont les revenus sont issus à plus de 50% du charbon et les producteurs d'énergie générant plus de 50% de leur énergie via des centrales au charbon sont interdits. Les données faisant foi peuvent être celle de la Global Coal Exit List.

Rapport climat et ESG

En 2018, GARANCE a publié un rapport ESG et climat dans le cadre de l'article 173 de la loi sur transition énergétique pour la croissance verte.

Il permet de rendre public la prise en compte des expositions et objectifs climatiques dans les politiques de gestion des risques et d'investissement de GARANCE.

L'analyse du risque climatique qui y est présentée porte sur :

- 01 Les expositions aux risques climat pour toutes les classes d'actifs ;
- 02 La cohérence des investissements avec la trajectoire d'émission de gaz à effet de serre permettant de limiter le réchauffement climatique à 2°C ;
- 03 Des scénarios d'impact sur la valeur des investissements d'une forte hausse du prix de la tonne de CO₂.

Segment	% portefeuille	% couvert	GES en tCO ₂ e	Intensité Ptf (*)
Émetteur souverains	45,3	45,3	71 042	348
Émetteurs privés	45,0	40,3	302 924	190
Immobilier	2,5	1,8	551	24
Infrastructure	0,9			
TOTAL	93,7	87,4	374 517	

(*) intensités souverains en tCO₂/Mln€ de PIB, privé en tCO₂/Mln€ de CA, immobilier en kgCO₂e/m²/an

Lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme

Dispositif

GARANCE est particulièrement sensibilisée à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme compte-tenu de son activité, et du fait de la réglementation.

Le service Contrôle Interne revoie annuellement la cartographie des risques de blanchiment en fonction de produits proposés, des typologies de clients et des canaux de distribution disponibles. Les procédures de vigilance et surveillance sont mises à jour annuellement, au regard des activités et des processus décrits.

Formation

Les collaborateurs de GARANCE amenés à être en contact direct avec les clients sont formés aux règles de la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme. Plusieurs formations sont dispensées annuellement en fonction, notamment, de l'intégration de nouveaux collaborateurs.

Politique d'investissements

L'univers d'investissement de GARANCE distingue les pays développés des pays émergents. Une liste des pays développés et des pays émergents autorisés est archivée à la mutuelle, certains pays étant strictement interdits de part leur gouvernance.

Une procédure interne de validation des investissements sur des pays non autorisés est déployée : l'analyse des risques est réalisée à 360° en tenant compte des critères ESG, des aspects financiers et macroéconomiques. Les critères relatifs à la gouvernance incluent la lutte contre la corruption.

Sécurité informatique

GARANCE dispose d'un patrimoine d'informations sensibles constituant l'un de ses actifs les plus importants, sur lequel reposent son image et sa capacité à maintenir et développer ses activités et ses publications.

GARANCE a implémenté une politique de sécurité du système d'information (PSSI) sur la base de la norme ISO 27002 et reprenant les bonnes pratiques en termes de gestion de la sécurité informatique.

Cette PSSI est organisée selon les différents domaines de la norme qui s'appliquent à l'ensemble du SI et concerne l'ensemble des activités et des métiers de GARANCE, quels que soient leurs lieux d'implantation. Une politique de protection des données personnelles vient compléter le dispositif.

Des tests d'intrusion internes et externes permettent de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre de cette politique et d'identifier les éventuelles vulnérabilités.

Une charte informatique est déployée au sein de GARANCE, elle permet de définir les règles de sécurité applicables à tous les utilisateurs et administrateurs des ressources.

Des campagnes de sensibilisation sur la sécurité sont réalisées auprès des utilisateurs de GARANCE.

Afin de prendre toutes les précautions utiles lors de la collecte et le traitement de données nominatives ou personnelles, GARANCE a nommé un délégué à la protection des données (DPO) qui s'assure du respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel et une politique en la matière.

Dans le cadre de la gestion de sa flotte de terminaux mobiles, GARANCE s'est munie d'une solution Mobile Device Management (MDM).

GARANÇE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro Siren 391 399 227.

Conception et réalisation : EP□KA – **Impression :** IDÉOGRAPHIC PARIS – Juin 2019.

Illustrations : Pauline Bonis.



G A R A N C E

Garants de votre
indépendance

51, rue de Châteaudun – 75442 PARIS Cedex 09

garance-mutuelle.fr